[Texte]

call on the departments and the agencies. Somewhere in here at the end of March we will let the standing committee know how we are doing.

Mr. Crombie: Excellent. One small thing. There have been submissions from people who did not ask to appear, and we are going to include those in the briefing, presumably.

The Chairman: Yes.

Mr. Crombie: That is excellent, Mr. Chairman.

The Chairman: All right. That looks like a good group.

There are some questions here—and I did not mean to catch Mr. Orlikow by surprise, but there are some serious tax questions, on both the policy and the enforcement side, which we may want to talk about not just from the point of view of the artist but also from, say, the point of view of an artist's representative, whom I think we have scheduled, and also from, say, the experience of the accounting community or some of the professionals who serve artists. They will probably give us some pretty good advice that will not have as much emotion in it as that of the victims of some of the policies. Do we want to hear from those people? Do you want to think about that?

Mr. Crombie: In my list I have two such people.

The Chairman: Good. Excellent.

Mr. Crombie: Again, I would think they should be towards the end, after we have heard the others.

The Chairman: Okay.

There are serious tax matters that affect our questioning of the witnesses. For example, what is artistic income, and how do you... what is artistic activity and how do you earn income from it? Those are two legitimate questions which we should ask our witnesses. I do not know the briefing book yet, but have we that kind of tax concern in the briefing book?

Ms Margaret Young (Research Branch, Library of Parliament): There is a paper on general deductibility of expenses written by Barbara Young, and we have interpretation from Reveue Canada that will help people.

The Chairman: Have we some understanding of things like the cash method versus the accrual method in the tax system?

A Witness: Yes, we have.

The Chairman: Okay. Can we ask you to prepare that sort of understanding for us for that first briefing?

Mr. Crombie: On the sixth.

The Chairman: Yes. For example, is a Harlequin novelist an artist? Do we want the tax department making a judgment

[Traduction]

davantage de témoins. En dernier lieu, nous ferons témoigner les ministères et les sociétés de la Couronne. Enfin, à un moment donné fin mars, nous aviserons le Comité permanent de l'État de nos travaux.

M. Crombie: Excellent. Il y a toutefois une petite chose. Certaines personnes ne désirant pas témoigner nous ont envoyé des mémoires, je suppose donc que nous allons intégrer leurs documents à l'ensemble dont nous allons nous servir lors de la séance d'information.

Le président: Oui.

M. Crombie: C'est excellent, monsieur le président.

Le président: C'est bien. Nous semblons avoir un bon groupe.

Je ne cherche pas à surprendre M. Orlikow, mais les questions fiscales dont nous sommes saisis sont assez importantes, à la fois sur le plan de la politique et de leur mise en vigueur. Nous voudrons donc peut-être en discuter non seulement du point de vue de l'artiste mais de celui du représentant de ce dernier ou encore de celui d'un comptable ou d'un autre professionnel s'occupant des affaires des artistes. Je crois que nous avons déjà prévu de faire témoigner ces spécialistes. Ils nous donneront probablement des conseils utiles tout en étant moins émotifs que les victimes en l'occurrence. Voulez-vous que nous les fassions témoigner? Voulez-vous y réfléchir?

M. Crombie: Ma liste compte déjà deux de ces personnes.

Le président: C'est bien. Excellent.

M. Combie: Encore une fois, je crois qu'il serait préférable de faire témoigner ces derniers après tous les autres.

Le président: C'est bien.

Les questions fiscales sur lesquelles nous allons interroger les témoins sont importantes. Je songe par exemple à la définition d'un revenu tiré d'activités artistiques. En quoi consiste justement l'activité artistique et comment permet-elle de gagner de l'argent? Il s'agit de deux questions tout à fait légitimes qu'il nous faudrait poser aux témoins. Étant donné que je n'ai pas encore vu le cahier de documentation, j'aimerais savoir s'il contient ce genre de questions?

Mme Margaret Young (Direction de la recherche, Bibliothèque du Parlement): Barbara Young a rédigé un document sur les dépenses déductibles, et nous disposons de l'interprétation de Revenu Canada en cette matière, et ces deux choses seront utiles.

Le président: Comprenons-nous la distinction entre la méthode de l'encaissement comptant par opposition à celle du report variable sur le plan fiscal?

Un témoin: Oui, nous comprenons cela.

Le président: C'est bien. Pouvez-vous nous préparer quelque chose là-dessus et que vous nous communiquerez lors de la séance d'information?

M. Crombie: Le 6 mars.

Le président: Oui. J'aimerais par exemple savoir si l'auteur d'un roman Harlequin est considéré comme un artiste? Est-ce